



**Pierre Kwemo, maire de la commune Bafang, depuis la prison centrale de Kondengui, Yaoundé, où il a été écroué le 12 janvier dernier, remercie le peuple camerounais pour sa compassion et sa mobilisation**

La lettre y relative a été publiée hier 19 janvier pas le secrétaire à la communication de son parti politique, l'Union des Mouvements Socialistes (UMS), Joseph Tchungno a également profité pour présenter les détails de façon chronologique du dossier objet de la détention provisoire de son président.

[Lire la lettre](#)

## UMS

### Union des Mouvements Socialistes

Yaoundé, le 19 janvier 2019

## Lettre ouverte aux Camerounais

Chers concitoyens,

Par notre voix, le Maire KWEMO Pierre, Président de l'UMS, vous rassure qu'ils lui parviennent tous les jours, les échos de votre indignation et les différentes expressions de solidarité et de soutien en sa faveur. Il en est vraiment ému et vous en remercie très sincèrement. Par votre sympathie à sa cause aussi activement exprimée, vous lui donnez davantage de ressources pour supporter cette douloureuse épreuve. Il vous exhorte à ne surtout pas fléchir.

Au vu de la tournure que prennent les choses, vous devez naturellement vous poser des questions sur les contours de cette affaire. Pour vous permettre de vous faire votre propre opinion, le tableau qui suit vous présente chronologiquement les faits tels quels :

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES FAITS**

DATES	FAITS	RÉFÉRENCES LÉGALES
02 janvier 1991	Le Tribunal de Grande Instance du Mfoundi, à Yaoundé, déclare la Société Camerounaise des Grands Travaux de l'Est (SCGTE), société anonyme, en état de liquidation judiciaire et désigne la Société d'Etudes Juridiques et de Recouvrement (SEJUREC), représentée par KWEMO Pierre, Expert-fiscal agréé par la CEMAC aux fins de procéder à l'opération de liquidation.	Jugement civil N°95 du 02 janvier 1991
29 avril 1993	A la demande frauduleuse de la famille ANDZE qui s'était d'abord présentée comme acquéreur auprès de la liquidation de l'immeuble bâti, objet du titre foncier N° 1718/Nyong et Sanaga (Mefou) d'une contenance de 3 hectares 01 ares 83 centiares, le ministre chargé de l'urbanisme et de l'habitat ordonne la mutation dudit titre au nom de l'Etat.	lettre N°145/Y.26/MINUH/D du 29 avril 1993
23 juillet 1993	Il résulte de cette mutation frauduleuse un Contrat de bail emphytéotique de 50 ans pour la location des édifices implantés sur le terrain signé entre la Société Immobilière de Nkolondom (SOCINK) appartenant à la famille ANDZE et l'Etat du Cameroun.	Contrat du 23 juillet 1993 et Acte notarié N° 10 624 DU 28 DEC 1981
03 aout 2008	A la requête du liquidateur, la Chambre Administrative de la Cour Suprême du Cameroun annule la lettre N°145/Y.26/MINUH/D du 29 avril 1993 du vice premier ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ordonnant la mutation au nom de l'Etat du TF 1718/Nyong et Sanaga (Mefou), avec toutes les conséquences de droit.	jugement N°100/2008/CA/CS du 03 aout 2008
20 novembre	Le ministre des domaines des affaires foncières demande au délégué départemental des domaines du Mfoundi d'exécuter le	Lettre du MINDAF du 20 novembre 2008

2008	jugement N°100/2008/CA/CS du 03 aout 2008 de la Cour Suprême annulant la lettre de mutation du TF.	
24 novembre 2008	Le conservateur certifie que l'immeuble urbain bâti sis à Yaoundé, Ekounou, immatriculé S/N 1718 appartient en toute propriété à la SCGTE pour l'avoir acquis par réhabilitation dans ses droits immobiliers en exécution du jugement N°100/2008/CA/CS du 03 aout 2008 de la Cour Suprême appuyé par la lettre N°000725/Y.7/MINDAF/D100 du 20 novembre 2008 du MINDAF.	Certificat de propriété N° 9311 .CP/MINDAF/.TOO O du 24 novembre 2008
14 mai 2009	Le délégué départemental des domaines et des affaires foncières du Mfoundi adresse une correspondance à KWEMO Pierre l'informant que la SOCINK est redevable des loyers impayés envers l'administration de la somme de 48 278 000 Fcfa couvrant la période du 1 <sup>er</sup> aout 1993 au 31 décembre 2008, soit une somme insignifiante de 250 000 Fcfa / mois alors qu'elle perçoit aux moins six millions de Fcfa par mois, soit environ un milliard quatre-vingt millions (1 080 000 000) de FCFA sans compter les espaces utilisés par la SOCINK, pour la même période.	Lettre 988/Y.30/MINDAF/2/41 /RD du 14 mai 2009
27 mai 2009	Le ministre des domaines et des affaires foncières procède à la résiliation du contrat de bail emphytéotique conclu le 23 juillet 1993 entre la SOCINK et l'Etat du Cameroun.	correspondance N°00003671/Y.7/MIND AF/D337 du 27 mai 2009
27 mai 2009	Le ministre des domaines et des affaires foncières autorise le liquidateur à vendre partiellement l'immeuble au profit de la société SQC Holding Cameroun SA.	correspondance N°00003672/Y.7/MIND AF/D337du 27 mai 2009
23 juin 2009	Le juge commissaire de la liquidation judiciaire de la SCTGE autorise le liquidateur à procéder à la vente de l'immeuble TF 1718/Nyong et Sanaga (Mefou) à tels acquéreurs intéressés.	Ordonnance N°20 du 23 juin 2009
26 novembre 2009	Le tribunal de Grande Instance du Mfoundi, siégeant en matière civile et commerciale, ordonne l'expulsion de la SOCINK et autres, ainsi que tous occupants de leur chef, ce, avec l'assistance de la force publique et sous astreinte de 100 000 Fcfa par jour de retard.	Jugement N°220/CC du 26 novembre 2009
07 juillet 2010	La Cour Suprême du Cameroun déclare les pourvois et les requêtes aux fins de sursis à exécution de la SOCINK et autres irrecevables et confirme l'expulsion de tous les occupants du site querellé.	Ordonnance N°520 du 07 juillet 2010
30, 31 déc 2009 et 04 janv 2010	Signification Commandement à la SOCINK et autres de libérer les lieux.	Exploits d'huissier
11 juin 2010	Signification ordonnance contenant itératif commandement à la SOCINK et autres de libérer les lieux.	Exploit d'huissier
11 juin 2010	Le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Ekounou requiert le commandant de la Brigade de Kodengui d'assister Me NGWE Gabriel Emmanuel, huissier de justice dans l'exécution des décisions d'expulsion.	Réquisition N° 27 du 11 juin 2010
15 juin 2010	Expulsion de la SOCINK et autres par Me NGWE Gabriel Emmanuel, huissier de justice.	Procès-verbal d'expulsion d'huissier

02 juillet 2010	Assignation aux fins de réintégration de la Socink et autres au TPI de Yaoundé-Ekounou: les plaignants sont déboutés	Exploit de Me Marie Fidelia Biloa, huissier
04 septembre 2010	Assignation en dommages-intérêts au paiement de tout préjudices confondus à somme de 10 millions Fcfa de la Socink et autres au TPI de Yaoundé-Ekounou : les plaignants sont déboutés.	Assignation en dommages et intérêts
25 avril 2018	L'un des administrateurs de la SOCINK, M. ANDZE Jean Claude porte plainte contre KWEMO Pierre (liquidateur), PEUGHOUIA et KONTCHOU (acquéreurs légaux de l'immeuble bâti) pour pillage en bande, vol aggravé, destructions...	
11 janvier 2019	Après audition de tous les mis en cause, le juge d'instruction ordonne la Mise en détention provisoire de KWEMO Pierre seul pour pillage en bande. M. KONTCHOU, président de la section du RDPC de Baham fait venir les militants en tenue du parti au Parquet du centre administratif pour obtenir sa liberté.	Ordonnance motivant le placement en détention provisoire
<p><b>NB :</b> M. KWEMO Pierre n'a jamais été sur les lieux d'exécution des décisions de justice expulsant la SOCINK et autres. En outre, en cas d'exécution des décisions de justice, il revient à la personne expulsée d'assurer la sécurité et la garde de ses effets expulsés.</p> <p>M. ANDZE Jean Claude brille par une tentative d'extorsion d'argent en partant d'une demande en dommage-intérêts de dix millions d'ailleurs déboutée par la justice à des centaines de millions FCFA au pénal avec des complices.</p>		

Chers compatriotes, vous êtes désormais au même niveau d'information dans cette affaire. Tout comme vous, nous continuons à essayer de comprendre ce qui lui est reproché par la justice de son pays. Tout comme « Kafka » dans son « Procès », il est là, perdu dans les longs, obscures et sinueux couloirs de la « Justice », qui poursuit son cours...

Chers compatriotes, l'objet principal de cette lettre demeure certes de vous témoigner la reconnaissante gratitude du Président KWEMO Pierre pour votre soutien, mais aussi d'éclairer davantage votre lanterne sur les contours de sa détention.

Tout comme vous, et fort de sa posture d'homme public, connu et reconnu l'Hon. **KWEMO Pierre est Maire de la Ville de Bafang, Ancien Vice - Président de l'Assemblée Nationale, Président du Parti Politique UMS, Promoteur de la brillante équipe sportive UMS de Loum, opérateur économique, Expert Fiscal agréé par la CEMAC, vice-président de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Conseils Fiscaux du Cameroun....),** il ne pouvait jamais venir à l'esprit de qui conque, l'éventualité de le priver de liberté pour une si simple affaire.

Nombreux sont ceux qui pensent, et cela se comprend, que son enchaînement a d'autres visés : il s'agit de lui faire obstruction aux prochaines échéances électorales, donc de laisser le champ libre à son adversaire politique connu, qui espère ainsi gagner l'UMS sur tapis vert, comme ils l'ont fait lors des récentes élections législatives de 2013, où sa liste a été purement et simplement disqualifiée, pour des motifs à la limite ridicules.

Comme cela se trame sous vos yeux, il s'agit cette fois, de changer tout simplement de mode opératoire, pour atteindre le même résultat : gagner frauduleusement et sur tapis vert les élections.

Chers compatriotes, l'histoire de ce pays, qui nous appartient à nous tous (à n'en déplaise à quelques-uns), ne cesse de nous interpeller. Jusqu'à quand continuera-t-on à nous prendre pour des idiots ?

Ce qui nous console, c'est que le peuple camerounais est déjà assez politiquement mature. Il sait qui est qui, il sait quoi faire maintenant et demain pour changer radicalement les choses et instaurer une société de justice où, indépendamment de son rang social et de sa tribu, la justice te traitera avec dignité et équité. Il sait quoi faire maintenant et demain, pour vivre debout et fier. Nous gardons confiance au sens de justice de notre peuple, en ses capacités à lutter pour ses droits et à choisir lucidement et conséquemment ses dirigeants.

D'ailleurs, pour ce qui est des militants et sympathisants de notre formation politique, votre adhésion aux idéaux de l'UMS n'a jamais été du fait de la démagogie, des promesses fallacieuses, ou des pratiques malsaines que nous nous refusons d'évoquer ici. Votre engagement s'est fait uniquement sur la base de la confiance que nous n'avons jamais trahie. Nous avons ensemble entamé de nombreux chantiers de transformation de l'environnement et des conditions de vie des populations. Nous les achèverons ensemble.

Pour finir, l'Hon. KWEMO Pierre, Président national de l'Union des Mouvements Socialistes vous renouvelle ses gratitudee pour votre confiance et votre engagement à la cause de la justice. Il demande, avec insistance, à tout le monde, jeunes, femmes, hommes, personnes handicapées..., à aller maintenant et massivement s'inscrire sur les listes électorales, autant par revanche que par devoir, et demain sera notre jour de gloire.

Vive la Justice, la vraie.

Vive le Cameroun, qui gagne honnêtement...

**Le Secrétaire à la Communication,**

(e)

**TCHUNGNO Joseph**

